



## Coût d'un acte d'huissier

Par **baltic59**, le **13/02/2017** à **18:26**

Bonjour,

J'ai mandaté un huissier depuis plus de huit mois par courrier recommandé avec AR pour signifier une décision de justice à mon ancien locataire.

Etonné de n'avoir toujours pas de nouvelles de sa part, je l'appelle aujourd'hui, et après plusieurs hésitations, la secrétaire me dit que cet acte n'a pas été signifié faute de ma part de n'avoir pas réglé la provision demandée à cette effet.

N'ayant jamais reçu cette demande de provision je lui demande de m'en renvoyer une copie, mais elle m'explique que celle-ci m'a été demandée par téléphone...et que par conséquent elle n'a pa de copie.

Elle propose de m'envoyer le montant de cette provision par mail, et je découvre qu'elle est de 89.70 euros, alors que je lis sur un internet qu'une signification d'acte d'huissier est facture 25.74 euros ?

Un tel dépassement de tarif est il normal, et est ce que cette signification est toujours valide à ce jour étant donné que le délai de six mois est aujourd'hui largement dépassé ?

Merci d'avance pour vos réponses.